

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

CONSTRUCTEL - Bureau d'études FIREBOLT pour
ORANGE
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
ST PRIEST

Localisation des Travaux	
15250 JUSSAC - RD64.	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	200		m. d'artère	200	
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	5				
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation d'artère aérienne,
Commentaires : Implantation de 5 poteaux télécoms type composite
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 26/10/2026 Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération : Tranchée(s)

RD n° 64

Demande de: Constructel

Objet de la demande: Implantation poteaux télécoms type composite

Commune(s): Jussac Lieu-dit : BREISSE

Le 30 septembre 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Damien Berthy représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans Joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) Observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement		Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée			
64		Au PR 10+700	G	SA			A 2 m minimum du bord de la chaussée			I Support aérien :202 4236
		Au PR 10+745	G	SA			A 2 m minimum du bord de la chaussée			A 2m minimum du bord de la chaussée I Support aérien :202 4233
		Au PR 10+775	D	SA			A 2 m minimum du bord de la chaussée			A 2m minimum du bord de la chaussée I Support aérien :202 4234
		Au PR 10+890	G	SA			A 2 m minimum du bord de la chaussée			I Support aérien :202 4224
		Au PR 10+925	D	SA			A 2 m minimum du bord de la chaussée			A 2m minimum du bord de la chaussée I Support aérien :202 4225
										A 2m minimum du bord de la chaussée

Après le piquetage réalisé ensemble le 28/09/2026 et Conformément au plan ci-dessous

*Techniques:

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

$F = F_{\text{onçage}}$

SA= Supports aériens



